

Jean Paul Boré

Vice-Président

Délégué aux personnes handicapées,
à la lutte contre les discriminations raciales,
l'antisémitisme et la xénophobie

**Rencontre Handicap mai 2008
Intervention de Jean Paul Boré
Vice-Président du Conseil Régional
Délégué aux Personnes en situation de handicap**

Mesdames, Messieurs,

Après trois années de travail, et surtout de concertation, le Conseil Régional a adopté le 31 mars 2008, son schéma régional du Handicap.

Des mots clé en sont l'ossature.

- Droits de la personne humaine
- Egalité des chances
- Lutte contre toutes les discriminations

Il s'agit d'enjeux fondamentaux de société.

Nous partons du postulat suivant pour bâtir cette politique :

« Ce n'est pas aux personnes en situation de handicap à s'intégrer à la société mais à la société de créer les conditions du vivre ensemble. »

Une telle ambition implique d'impulser de profonds changements dans la représentation que l'on se fait des personnes en situation de handicap.

J'ai envie de dire : Tout commence par le regard. Tout peut changer par le regard, la représentation et du coup modifier les comportements.

En effet, au-delà de la discrimination en tant que telle, les PSH sont parfois l'objet d'injures, de regards détournés (une personne qui s'adresse à l'accompagnateur plutôt qu'à la personne en fauteuil...), de manque de civilité, etc.

J'ai en mémoire ce terrible témoignage d'un papa à qui une directrice d'école répond en refusant l'inscription de sa fille : « mais Monsieur, nous ne pouvons prendre « ça » en classe ». Oui, c'est au 21^{ème} siècle que cela se passe...Heureusement en train de se marginaliser et il faut bien se garder de globaliser. Au contraire, appuyons-nous sur ce qui évolue positivement à ce sujet.

Il s'agit d'une question sociétale au sens où la question des représentations nous touche tous.

Pour y remédier de manière définitive, il est nécessaire de sortir le handicap de l'isolement.

C'est pourquoi, nous pensons nécessaire de s'inscrire dans une politique engageant tous les secteurs de la société.

Est-il possible de prétendre réellement de Vivre Ensemble au delà des déclarations d'intention ?

Nous faisons le pari de répondre oui en favorisant l'accès à tout pour tous. Nous faisons ce pari parce que nous savons l'énorme travail engagé par le mouvement associatif. Nous savons le dévouement sans limite des animateurs, éducateurs, personnels en général des différents lieux d'accueils des personnes en situation de handicap, jeunes et moins jeunes. Sans eux, la France serait encore au moyen âge. Avec eux et la volonté qui anime de plus en plus de nos concitoyens, nous pouvons ensemble rêver d'un avenir meilleur pour nos amis handicapés.

Les états des lieux sont faits et bien faits ; il nous faut ensemble passer à l'acte, chacun à notre place en utilisant tous nos pouvoirs.

C'est pourquoi, le Conseil Régional, en étroite collaboration avec le mouvement associatif et institutionnel s'est engagé dans la mise en place d'une politique transversale, répondant aux recommandations de l'agenda 22 préconisé par L'ONU et soutenu par la plus part des fédérations nationales et Européennes de PSH. J'ai conscience que du chemin reste à faire. Que tout est loin d'être parfait. Mais j'ai plaisir à vous dire que ça marche parce que notre équipe est composée d'Humanistes, porteurs de valeurs de solidarité qui ont compris l'enjeu d'une telle ambition.

Qu'est-ce que l'Agenda 22 ?

L'agenda 22 est un document, conçu par le Conseil Suédois des personnes handicapées, qui propose aux autorités locales un outil de planification, un cadre pour conduire une politique transversale en direction des personnes en situation de handicap, à partir de 22 règles standards pour l'égalisation des chances des personnes handicapées définies par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1993. Le principe est simple mais bouleverse toutes les habitudes. Le handicap est pris en charge par l'ensemble des domaines de compétences.

C'est ce que nous faisons au Conseil Régional désormais en relation avec les services. Nouveauté aussi dans l'élaboration commune des politiques entre les commissions de l'Observatoire et les services.

La région n'a pas pour compétence obligatoire le Handicap. Je rappelle qu'il n'est pas question de nous substituer aux départements et communes, et encore moins aux responsabilités de l'Etat en la matière.

Cependant, s'inscrire dans une telle démarche qu'implique une véritable politique transversale touche aux grandes compétences de la région que sont le développement et l'aménagement durable du territoire.

Pourquoi lier handicap et développement durable ?

L'Agenda 21 expose parmi ses cinq finalités essentielles ; la cohésion sociale, la solidarité entre territoires et entre générations, ainsi que l'épanouissement de tous les êtres humains.

Le développement durable a une triple dimension : environnementale bien sûr, économique, mais aussi sociale... Des dimensions que l'on retrouve dans la politique du handicap ! On est donc dans des politiques nouvelles, d'avenir.

Cela est d'autant plus important que la notion d'accessibilité s'élargit de plus en plus à toute personne ayant une autonomie réduite. On pense ici au vieillissement de la population notamment.

Il s'agit donc d'un enjeu de taille qui touche aux libertés fondamentales : La liberté d'aller et venir inscrite dans le bloc constitutionnel français et dans de nombreux textes internationaux sur les droits de l'Homme.

Autant avoir conscience que nous pointons là, le principe d'une nouvelle conception de la politique en matière de handicap.

Pourquoi ?

Parce que si l'on pose le principe de l'autonomie de la personne, si l'on considère comme la norme, l'accès à tous les biens et services, à l'éducation, au logement, aux loisirs, à la culture, au tourisme et surtout, à la formation et à l'emploi, alors on ne parle plus de compensation à une situation mais de **droits humains. Chacun comprend bien que nous touchons là au droit à une véritable rémunération et des moyens décents d'existence et non une allocation de compensation, mais aussi à la citoyenneté.**

C'est dire si l'action que nous vous proposons pour l'avenir porte une grande ambition revendicative au sens politique du terme à partir de la mise en œuvre d'une politique transversale du Handicap. J'ajoute, tous les handicaps

En effet, il est évident que tout mettre en œuvre pour favoriser l'autonomie de la personne en situation de handicap ne peut nous faire oublier le handicap mental, psychique et le polyhandicap. Nous savons le manque de MAS et la détresse des parents. Chacun sait que nous devons l'existence de MAS pour l'essentiel au monde associatif qui se dévoue sans compter. L'inquiétude demeure par ailleurs dans la prise en charge du polyhandicap, méconnu et pas reconnu comme tel. Le Conseil régional s'est d'ailleurs prononcé sur cette question en adoptant un vœu à l'égard du gouvernement.

De même, la région s'est porté caution pour l'obtention de prêts afin de soutenir ce type de projet, mais nous savons qu'il s'agit d'un grave problème qu'il faut prendre au niveau de l'Etat.

Il en est de même s'agissant de la prise en charge de l'autisme. Le gouvernement sous la pression du mouvement associatif, vient d'annoncer l'ouverture de 4 100 places en 5 ans. La réaction des associations ne s'est pas fait attendre à la fois sur la

question des places mais aussi sur le refus de prendre en compte les nouvelles méthodes de traitement de la maladie. L'absence de l'éducation nationale lors de la présentation du projet en dit long sur les réelles intentions de créer les conditions d'une vie en milieu ordinaire.

Pour cela comme pour les autres sujets, il faut en effet passer à l'acte à très grande échelle pour être en conformité avec la définition de la discrimination fondée sur le handicap selon la Convention internationale de l'ONU

« Toute distinction, exclusion, ou restriction fondée sur le handicap qui a pour objet ou pour effet de compromettre ou réduire à néant, la jouissance, ou l'exercice, sur la base de l'égalité avec les autres, de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel, civil ou autres. La discrimination fondée sur le handicap comprend toutes les formes de discrimination, y compris le refus d'aménagement raisonnable. »

La région s'engage dans la défense du principe d'accessibilité universelle.

L'accessibilité doit en effet être entendue comme « la capacité d'atteindre les biens, les services ou les activités désirés par un individu »

Étant donné la proportion de personnes en situation de handicap dans la population, autour de 12% en Languedoc-Roussillon, l'accessibilité universelle implique l'ambition d'une politique d'aménagement du territoire qui contribue au bien-être du plus grand nombre. Au-delà du seul public des personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les parents avec les poussettes, les blessés temporaires... ce sont tous les citoyens qui y gagneront. Nous envisageons pour cela, que les contrats région aggro, pays et département intègre la question du handicap.

Cela se pose en zones urbaines bien sûr mais je souhaite attirer l'attention sur les zones rurales.

Le désenclavement des zones rurales permettra de rompre l'isolement des personnes en situation de handicap qui y vivent et de s'ouvrir à d'autres. Cela pose la question de l'équilibre des territoires, du développement de la ruralité.

Cela suppose des services de proximité, **des services publics accessibles** : services administratifs, sécurité sociale, enseignement, santé, transports souples et adaptés, des commerces de proximité et services postaux... **Mais aussi l'accès aux nouvelles technologies de communication** : Internet, télévision par satellite... Pour un certain nombre de personnes en situation de handicap, c'est le seul moyen d'accéder à l'information, aux loisirs et à la culture.

Cela suppose une décentralisation audacieuse qui apporte des aides aux communes et départements à l'inverse de transferts de compétences sans moyens.

Le moment est venu donc d'évaluer le bien fondé de notre engagement régional, trois ans et demi après la création de la délégation régionale Handicap, des actions grâce au concours de l'observatoire régional et donc des associations qui le composent.

Je veux à ce propos remercier du fond du cœur les membres de l'observatoire régional, les associations pour leur participation à l'élaboration de cette politique régionale. S'il la question de la place des associations, de la reconnaissance de leur fonction représentative à tous les échelons de l'action publique locale demeure une revendication de premier plan, chacun peut vérifier que non seulement nous avons intégré l'appel de la conférence de Madrid : « Rien pour les PSH sans les PSH » mais que dans notre conception de l'élaboration de cette politique régionales, **vous êtes indispensable**. C'est un appel à continuer ensemble !

Évaluation de la politique régionale Handicap :

Septembre 2004. Mise en place de l'Observatoire Régional du Handicap.

Création de 6 commissions de travail.

1. L'accessibilité des bâtiments publics et des transports
2. L'accès aux sports, aux loisirs, au tourisme, à la culture
3. L'emploi, la formation professionnelle
4. L'éducation, l'enseignement
5. L'action médico-sociale (aide aux aidants, service à la personne, logement...)
6. L'information et la Communication autour de l'Agenda 22

1^{er} avril 2005 : 1^{ère} rencontre régional du Handicap. 3 ont eu lieu.

Juin et septembre 2005. Intervention au forum européen du handicap et Commission du Comité des région d'Europe pour présenter les orientation de notre politique régionale.

3 février 2006 : Adoption par le Conseil Régional de la Charte « Région Languedoc Roussillon Handicap » :

Quelques repères de l'action des Présidents de commission de la région et de leurs services que je tiens à remercier. Sans l'engagement de tous les élus, rien ne serait possible dans cette démarche.

Culture :

Recensement des festivals financés par la Région ayant mis en place des dispositifs d'accueil du public handicapé. Information des PSH.

Sur 100 festivals, 34 mettent à disposition des rangs et des places en frontal ou en latéral, 28 le font à la demande et seulement 4 se sont équipés, en boucle magnétique et écrans de traduction en langue des signes avec présence d'un interprète.

Le Conseil Régional subventionne la création artistique où sont associés des PSH, théâtre, danse, cinéma... demandes portées par des compagnies professionnelles ou par les associations en lien avec des professionnels qui ont une visée culturelle.

Logement :

Appel à projet « Logement Handicap et Vieillesse » destiné entre autres aux bailleurs sociaux et visant à initier une politique d'accessibilité dans le logement. Un montant plafonné à 150 000 € par projet est accordé par la Région pour la participation aux travaux.

Financement des parties communes au delà de la loi. Attention particulière à l'expertise des opérations lorsque le programme « utilisation des énergies renouvelables » propose des logements adaptés ou adaptables.

Le soutien à la création à Lattes d'un quartier dédié à l'autonomie et à la santé en synergie avec L'Observatoire Régional du Handicap permettra de dresser un cahier des charges du logement adapté et adaptable.

Economie emploi, développement des entreprises :

Soutien aux Entreprises Adaptées grâce au programme ESSOR en faveur de l'économie sociale et solidaire :

Soutien également de l'Association Régionale de Finance Solidaire AIRDIE qui intervient en faveur de l'ensemble des structures accueillant des personnes handicapées ou oeuvrant en leur faveur (ESAT, Entreprises Adaptées, associations de services) au moyen d'avances remboursables et de garanties d'emprunts.

600 000 € pour le Fonds Régional de Garantie France Active et 270 000 € pour le Fonds Régional d'Apports Associatif).

Education :

Un groupe régional d'étude mis en place sous l'autorité du service éducation avec des membres de l'Observatoire Régional du Handicap a permis la création d'un Cahier très précis des Recommandations Techniques et Environnementales (CRTE) des opérations de construction et de rénovation des lycées, dit « Lycées Siècle Nouveau ».

L'accessibilité aux PMR et déficience visuelle ou auditives des Lycée en construction (Mendés France, Jacques Prévert, Marianne, ...) et des lycées en rénovation.

Un projet de centre de formation en Langue des Signes Française en partenariat avec les associations concernées et l'université est en cours de réflexion afin de permettre l'enseignement de cette langue auprès de tous de la maternelle à l'université.

Communication.

Le site de la Région qui a obtenu le label AccessiWeb niveau Or en 2005 va devenir avec l'accord des intervenants en Région, le référent de l'ensemble du handicap en Région.

Recherche innovation

La Région a financé la Plate-Forme Régionale d'Analyse du Mouvement PRAM (UM1, UM2, CNRs) dans le cadre de son soutien aux Grands Plateaux Techniques pour la Recherche et l'Innovation.

PRAM développe notamment des recherches pour le contrôle et la réhabilitation du mouvement (stimulation électrique sensorielle et orithèse/prothèses).

Formation :

Dans le cadre du programme de Promotion de l'Emploi par la Formation des Actifs, des actions sont menées sur la professionnalisation des personnes en situation de handicap et auprès des salariés travaillant dans des structures accueillant ce public. 25 septembre 2007. Une convention de partenariat est signée avec l'Association de Gestion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapés (AGEFIPH).

Cette convention vise à accroître le nombre de personnes en situation de handicap dans les actions de formation financées par la Région.

Ses axes de travail:

- Reconnaître les structures Cap Emploi, partenaire privilégié de l'AGEFIPH en charge d'une mission d'accompagnement dans l'emploi des personnes handicapées, comme prescripteurs dans les services d'orientation,
- Mobiliser les organismes de formation à l'intégration de ce public,
- Assurer le bon déroulement du parcours de formation et compenser les difficultés liées au handicap,
- Proposer aux organismes de formation d'adhérer au cahier des charges de la mission d'accueil élaboré par l'AGEFIPH et nommer un référent pour accueillir ce public de façon adaptée.

La région a financé également :

- la mise à niveau de personnes sourdes pour l'accession à des formations en milieu ordinaire.
- La formation des évaluateurs du label tourisme et handicap

Tourisme :

La Région Languedoc Roussillon propose un appui aux filières touristiques déjà organisées, notamment au Label Tourisme et Handicap ayant pour objectif une meilleure lisibilité de l'offre touristique Régionale à destination de la clientèle en situation de handicap. Elle accompagne les acteurs Régionaux et promeut leurs

efforts en matière de labellisation. Ainsi, la présentation de l'accessibilité des plages et des ports sous la forme d'un Raid Côtier, concernant 4 villes balnéaires du territoire Régional, a eu lieu en juillet 2007.

Sport :

La Région a mis en place un programme spécifique destiné à soutenir la pratique handisport et le sport adapté : 140 000 € de budget annuel pour favoriser la formation des bénévoles et l'accession au haut niveau

De même, dans le cadre des réalisations d'infrastructures sportives, la Région est vigilante sur l'adaptation des équipements quant à l'accueil de ces publics.

Pour les jeux de Pékin La Région valorise les athlètes ayant un potentiel olympique en 2008 où les sportifs bénéficieront d'un partenariat spécifique identique qu'ils soient valides ou handicapés.

Transport :

Dès 2006 un groupe de travail « Handicap et Transport TER » a été créé, il regroupe des personnes en situation de handicap, membres de l'Observatoire Régional du Handicap et les partenaires institutionnels que sont la Région, la SNCF, RFF et l'État. Cette instance est informée et consultée lors de réunions de travail régulières, avant toute décision ayant pour objet d'apporter des améliorations en matière d'accessibilité aux transports ferroviaires TER du Languedoc Roussillon. cela concerne le renouvellement du matériel TER et la rénovation et l'aménagement des gares et des quais(budget de 700 000 € par partenaire).

Le Budget de la Délégation est passé de 100 000 à 400 000€. Budget qui apparaît modeste mais qui en fait est beaucoup plus conséquent au regard des sommes dépensées par toutes les délégations du Conseil Régional pour le handicap au travers de cette conception transversale.

Nos ambitions pour l'avenir

D'abord, **contribuer à populariser l'agenda 22.** Faire en sorte qu'en Languedoc-Roussillon, en France mais aussi dans toute l'Europe, se mettent en place de véritables politiques transversales afin de hisser la cause du handicap au niveau de celles des droits de l'Homme.

C'est dans cet esprit que nous envisageons en 2009, une rencontre Européenne en Languedoc-Roussillon autour des avancées dans les régions, départements et communes, de l'Agenda 22.

Dans les instances telles que le Comité des Régions d'Europe et l'Association des Régions de France, la Région apparaît comme chef de file le plus efficient pour la convergence de l'action en faveur du handicap.

2 priorités pour 2008 :

Tourisme : Après l'expérience de 2007 avec la présentation des systèmes Audio-plage, la démocratisation de la pratique de la voile, nous travaillons à l'accessibilité de toutes les plages du littoral.

Nous envisageons aussi à l'automne ou au printemps, un forum sur le tourisme et le handicap qui aura lieu à Montpellier en partenariat avec la FROTSI (Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative) où seront examinées toutes les incidences économiques de la mise en valeur de ce secteur.

Emploi : Fort du partenariat avec l'AGEFIPH, nous mettons en place un comité de pilotage où est invité le nouveau fond pour les emplois publics (FIPHFP : Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique). Des efforts considérables sont à consentir dans le domaine de l'emploi public.

Selon nos estimations, il faudrait créer 2 500 emplois dans les collectivités pour être en conformité avec la loi et à minima 10 000 dans le privé.

Cela suppose de la formation, de l'adaptation des métiers, des postes de travail, sachant que nous devons dépasser la seule notion d'emplois réservés qui maintient les personnes en situation de handicap dans des statuts sous qualifiés.

La Semaine de l'Emploi des Personnes en situation de handicap qui se déroulera sur un plan national en novembre comprendra en Région une initiative par département. Un comité de pilotage s'est déjà réuni à 2 reprises avec l'AGEFIPH notamment.

J'arrive au bout de cette présentation de nos rencontres.

Il s'agit d'une évaluation et des perspectives pour notre action. Depuis le début de la création de cette délégation, nous nous sommes attachés à mettre en œuvre ce que certains appellent la démocratie participative. En effet, je le dis à nouveau, c'est au cœur de l'Observatoire que s'élabore et se valide la politique du handicap. Après cette série de 5 rencontres, il se réunira pour en tirer tous les bénéfices pour la suite.

Je vous remercie pour votre attention.